



RAPPORT FAUNE/FLORE

Projet d'Aire de Grand passage - Oraison

Rédactrice : Véronique Barthelemy

11/02/2024

Préambule

Suite à l'examen au cas par cas du projet d'Aire de Grand passage sur la commune d'Oraison, une étude environnementale a été diligentée afin de vérifier la présence d'enjeux faunistiques et floristiques, de zones humides et d'incidences notables sur les espèces Natura 2000.

Cet examen au cas par cas, a fait l'objet d'un Arrêté n° AE-F09324P0362 du 31/12/2024 qui considère l'absence de « diagnostic écologique, incluant une identification de zones humides » entraînant une demande de réalisation d'étude d'impact.

Le Maître d'Ouvrage a déposé un recours gracieux, visant à apporter des compléments d'analyses portant sur la biodiversité, les habitats naturels (zones humides) et potentiellement sur plusieurs espèces protégées, dont les résultats sont présentés dans ce rapport.

METHODOLOGIE

Bibliographie

La bibliographie disponible en termes de potentialités d'espèces patrimoniales, du site d'étude, ont été étudiées avant investigations. Les bases de données naturalistes telles que SILENE Faune ou Faune PACA ont été consultées préalablement. Les listes d'espèces Natura 2000 ont également sollicitées.

Ce travail permet d'établir les possibilités d'espèces protégées recensées sur la commune d'Oraison pouvant fréquenter la zone d'étude, lors de leur déplacement ou pour l'alimentation et la reproduction.

Parallèlement, le site de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (Inpn) a été sollicité de manière à appréhender l'enjeu patrimonial et réglementaire de chaque espèce potentielle. Cela comprend la mise à jour du statut de conservation de chacune d'entre elle.

RESULTATS

Recherches bibliographiques

Les bases de données communales consultées (Silene et Faune PACA) recensent de nombreuses espèces de faune et de flore patrimoniales ou protégées, sur la commune d'Oraison, potentielles sur la zone d'étude :

Nom français	Nom scientifique	Protection Nationale 23 avril 2007	Directive Habitats 92/43/CE	ZNIEFF PACA	LR UICN PACA	LR UICN France	LR UICN Europe	LR UICN Monde	SILENE Faune/flore	Faune PACA
FLORE POTENTIELLE										
Clématite droite	<i>Clematis recta</i>	-		X		LC			X	
INVERTEBRES POTENTIELS										
Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	PN3	DH2, BE2		LC	LC		VU	X	X
Agrion bleissant	<i>Coenagrion caerulescens</i>	-	-	X	VU	EN	VU	LC	X	X
Cordulie à corps fin	<i>Oxygastra curtisii</i>	PN2	DH2, DH4, BE2		LC	LC	NT	LC	X	X
Diane	<i>Zerinthia polyxena</i>	PN2	DH4, BE2		LC	LC	LC	LC	X	X
AMPHIBIENS POTENTIELS										
Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i>	PN3	BE3		LC	LC	LC	LC	X	X
Crapaud épineux	<i>Bufo spinosus</i>	PN3	BE3		LC	LC	LC	LC	X	X
Crapaud calamite	<i>Epidalea calamita</i>	PN2	DH4, BE2		LC	LC	LC	LC	X	X
Alyte accoucheur	<i>Alytes obstetricans</i>	PN2	DH4, BE2		LC	LC	LC	LC	X	X
Grenouille rieuse	<i>Pelophylax ridibundus</i>	PN3	DH4, BE3		LC	LC	LC	LC	X	X
Grenouille de Graf ou de Pérez	<i>Pelophylax Kl. grafi et P. perezii</i>	PN3	DH5, BE3		NT	NT	LC	LC	X	X
Pélodyte ponctué	<i>Pelodytes punctatus</i>	PN2	BE3		LC	LC	LC	LC	X	X
Rainette méridionale	<i>Hyla meridionalis</i>	PN2	DH4, BE2		LC	LC		LC	X	X
REPTILES POTENTIELS										
Couleuvre à échelons	<i>Zamenis scalaris</i>	PN3	BE3		NT	LC	LC	LC	X	X
Couleuvre helvétique	<i>Natrix helvetica</i>	PN2	BE3		LC	LC	LC	LC	X	X
Couleuvre vipérine	<i>Natrix maura</i>	PN2	BE3		NT	LC	LC	LC	X	X

Couleuvre de Montpellier	<i>monspessulanus</i>	PN3	BE3		NT	LC	LC	LC	X	X
Lézard vert à 2 raies	<i>Lacerta bilineata</i>	PN3	BE3		LC	LC	LC	LC	X	X
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	PN3	BE3		LC	LC	LC	LC	X	X
AVIFAUNE POTENTIELLE										
Chevêche d'Athéna	<i>Athena noctua</i>	PN	BE2		NT	LC	LC	LC	X	X
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	PN	BE2		LC	LC	LC	LC	X	X
Petit duc scops	<i>Otus scops</i>	PN	BE2		LC	LC	LC	LC	X	X
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	PN	BE2, DO		VU	LC	LC	LC	X	X
Corneille mantelée	<i>Corvus corone cornix</i>	PN	BE2, DO		NA	NA			X	X
Corbeau freux	<i>Corvus frugilegus</i>		BE2, DO		NT	LC	VU	LC	X	X
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	PN3	BE2, BE3, DO		LC	LC	LC	LC	X	X
CHIROPTERES POTENTIELS										
Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	PN	DH2, DH4 BO2, BE2		-	LC	LC	LC	X	X
Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>	PN	DH4 BO2, BE2		-	LC	NT	NT	X	
Pipistrelle pygmée	<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	PN	DH4 BO2, BE2		-	LC	LC	LC	X	
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhli</i>	PN	DH4 BO2, BE2		-	LC	LC	LC	X	X
Murin de daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	PN	DH4 BO2, BE2		-	LC	LC	LC	X	
Petit Murin	<i>Myotis blythii</i>	PN	DH2, DH4 BO2, BE2		-	LC	LC	LC	X	X
Murin de Capacini	<i>Myotis capacini</i>	PN	DH2, DH4 BO2, BE2		-	LC	LC	LC	X	X
Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	PN	DH2, DH4 BO2, BE2		-	LC	LC	LC	X	X

Signification du système d'évaluation des espèces patrimoniales précitées et abréviations utilisées :

STATUTS DE PROTECTION :

PN (Protection Nationale) : Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des espèces protégées sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

Directive habitats faune/flore : DH 2

Fixe la liste des espèces (animales et végétales) d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de de conservation (ZSC).

Directive habitats faune/flore : DH 4

Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats/Faune/Flore) du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la flore et de la faune sauvage

CONVENTIONS INTERNATIONALES :

BE2 ou BE3 (Convention de Berne) : Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel d'Europe (Convention de Berne)

STATUTS DE CONSERVATION

Listes rouges de l'UICN (voir tableau ci-dessous)

LR Nationale : Liste rouge des espèces de la Faune menacées en France –

LR Paca : Liste rouge régionale de la Faune Paca – CEN PACA - 2017

Statut ZNIEFF : Liste des espèces de faune ou de flore déterminantes en région Paca– MNHN, DREAL Paca & CEN PACA – 29/11/2017

CATEGORIES UICN POUR LA LISTE ROUGE UICN – Statuts de conservation

EX : Espèce éteinte au niveau mondial

NT : Quasi- menacée

EW : Espèce éteinte à l'état sauvage

LC : Préoccupation mineure

RE : Disparue au niveau régional

DD : Données insuffisantes pour évaluation

CR : En danger critique

NA : Non applicable (espèce non soumise à évaluation)

EN : En danger

NE : Non évaluée

Autres bases de données consultées :

FR9301589 - ZSC La Durance

I 1014 *Vertigo angustior* | 1016 *Vertigo moulinsiana* | 1041 *Oxygastra curtisii* | 1044 *Coenagrion mercuriale* | 1065 *Euphydryas aurinia* | 1074 *Eriogaster catax* | 1083 *Lucanus cervus* | 1084 *Osmoderma eremita* | 1088 *Cerambyx cerdo* F 1099 *Lampetra fluviatilis* F 1103 *Alosa fallax* F 1138 *Barbus meridionalis* F 1158 *Zingel asper* F 1163 *Cottus gobio* A 1193 *Bombina variegata* R 1220 *Emys orbicularis* M 1303 *Rhinolophus hipposideros* M 1304 *Rhinolophus ferrumequinum* M 1307 *Myotis blythii* M 1308 *Barbastella barbastellus* M 1310 *Miniopterus schreibersii* M 1316 *Myotis capaccinii* M 1321 *Myotis emarginatus* M 1324 *Myotis myotis* M 1337 *Castor fiber* M 1352 *Canis lupus* M 1355 *Lutra lutra* F 5339 *Rhodeus amarus* F 6147 *Telestes souffia* F 6150 *Parachondrostoma toxostoma* | 6199 *Euplagia quadripunctaria*

Autres espèces importantes de faune et de flore

A *Lissotriton helveticus* B *Streptopelia turtur* F *Anguilla anguilla* | *Hyles hippophaes* | *Coenagrion caeruleum* | *Sympetrum depressiusculum* | *Chorthippus pullus* | *Epacromius tergestinus* | *Cylindera arenaria* | *Leptopus hispanus* | *Xya variegata* P *Typha minima* R *Timon lepidus*

Groupe : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.

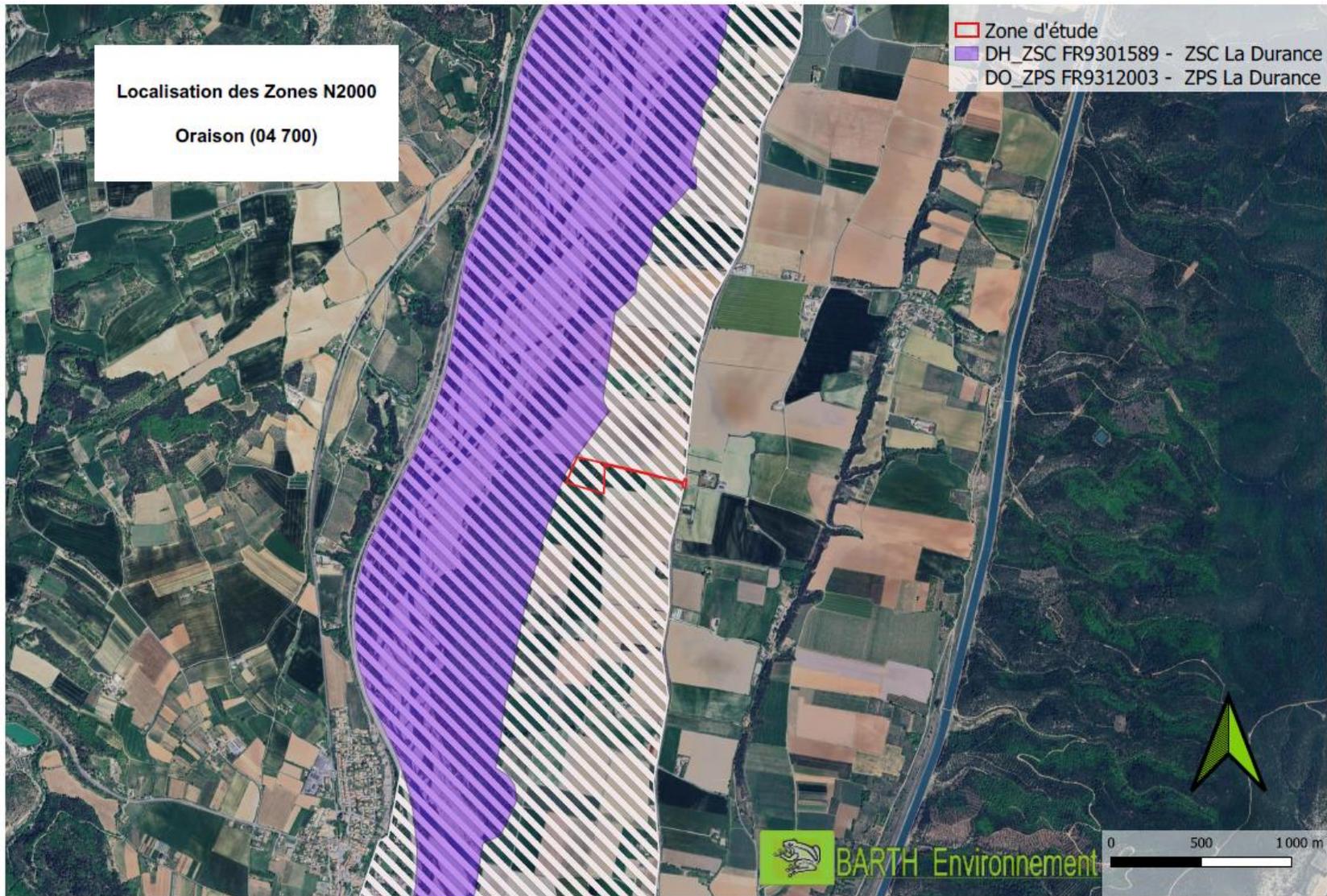
Type : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage

FR9312003 - ZPS La Durance

B A480 *Cyanecula svecica* B A001 *Gavia stellata* B A004 *Tachybaptus ruficollis* B A005 *Podiceps cristatus* B A007 *Podiceps auritus* B A008 *Podiceps nigricollis* B A017 *Phalacrocorax carbo* B A021 *Botaurus stellaris* B A022 *Ixobrychus minutus* B A023 *Nycticorax nycticorax* B A024 *Ardeola ralloides* B A025 *Bubulcus ibis* B A026 *Egretta garzetta* B A028 *Ardea cinerea* B A029 *Ardea purpurea* B A030 *Ciconia nigra* B A031 *Ciconia ciconia* B A032 *Plegadis falcinellus* B A035 *Phoenicopterus ruber* B A036 *Cygnus olor* B A041 *Anser albifrons* B A043 *Anser anser* B A048 *Tadorna tadorna* B A052 *Anas crecca* B A053 *Anas platyrhynchos* B A054 *Anas acuta* B A058 *Netta rufina* B A059 *Aythya ferina* B A060 *Aythya nyroca* B A061 *Aythya fuligula* BA067 *Bucephala clangula* B A070 *Mergus merganser* B A072 *Pernis apivorus* B A073 *Milvus migrans* B A074 *Milvus milvus* B A077 *Neophron percnopterus* B A080 *Circaetus gallicus* B A081 *Circus aeruginosus* B A082 *Circus cyaneus* B A084 *Circus pygargus* B A091 *Aquila chrysaetos* B A092 *Hieraaetus pennatus* B A094 *Pandion haliaetus* B A097 *Falco vespertinus* B A098 *Falco columbarius* B A103 *Falco peregrinus* B A118 *Rallus aquaticus* B A119 *Porzana porzana* B A123 *Gallinula chloropus* B A125 *Fulica atra* B A127 *Grus grus* B A128 *Tetrax tetrax* B A131 *Himantopus himantopus* B A132 *Recurvirostra avosetta* B A133 *Burhinus oedipnemus* B A136 *Charadrius dubius* B A137 *Charadrius hiaticula* B A140 *Pluvialis apricaria* B A142 *Vanellus vanellus* B A145 *Calidris minuta* B A149 *Calidris alpina* B A152 *Lymnocyptes minimus* B A153 *Gallinago gallinago* B A155 *Scolopax rusticola* B A156 *Limosa limosa* B A157 *Limosa lapponica* B A158 *Numenius phaeopus* B A160 *Numenius arquata* B A161 *Tringa erythropus* B A162 *Tringa totanus* B A164 *Tringa nebularia* B A165 *Tringa ochropus* B A166 *Tringa glareola* B A168 *Actitis hypoleucos* B A176 *Larus melanocephalus* B A179 *Larus ridibundus* B A182 *Larus canus* B A183 *Larus fuscus* B A189 *Gelochelidon nilotica* B A193 *Sterna hirundo* B A197 *Chlidonias niger* B A215 *Bubo bubo* B A222 *Asio flammeus* B A224 *Caprimulgus europaeus* B A229 *Alcedo atthis* B A231 *Coracias garrulus* B A236 *Dryocopus martius* B A242 *Melanocorypha calandra* B A243 *Calandrella brachydactyla* B A246 *Lullula arborea* B A255 *Anthus campestris* B A293 *Acrocephalus melanopogon* B A294 *Acrocephalus paludicola* B A302 *Sylvia undata* B A338 *Lanius collurio* B A346 *Pyrhocorax pyrrhocorax* B A379 *Emberiza hortulana* B A707 *Aquila fasciata* B A727 *Eudromias morinellus* B A734 *Chlidonias hybrida* B A773 *Ardea alba* B A855 *Mareca penelope* B A856 *Spatula querquedula* B A857 *Spatula clypeata* B A861 *Calidris pugnax* B A889 *Mareca strepera* B A892 *Zapornia parva* B A893 *Zapornia pusilla* B A894 *Hydroprogne caspia* B A604 *Larus michahellis*

Autres espèces importantes de faune et de flore

Falco subbuteo, *Coturnix coturnix*, *Streptopelia turtur*, *Otus scops*, *Athene noctua*, *Merops apiaster*, *Upupa epops*, *Jynx torquilla*, *Picus viridis*, *Galerida cristata*, *Riparia riparia*, *Hirundo daurica*, *Remiz pendulinus*, *Cinclus cinclus*, *Phoenicurus phoenicurus*, *Acrocephalus arundinaceus*, *Passer montanus*, *Fringilla montifringilla*, *Carduelis cannabina*, *Miliaria calandra*.



Carte 1 Localisation des sites N2000 de la zone d'étude

ZNIEFF 2 - La moyenne Durance, de Sisteron à la confluence avec le Verdon

Identifiant national : 930012698

Espèces déterminantes

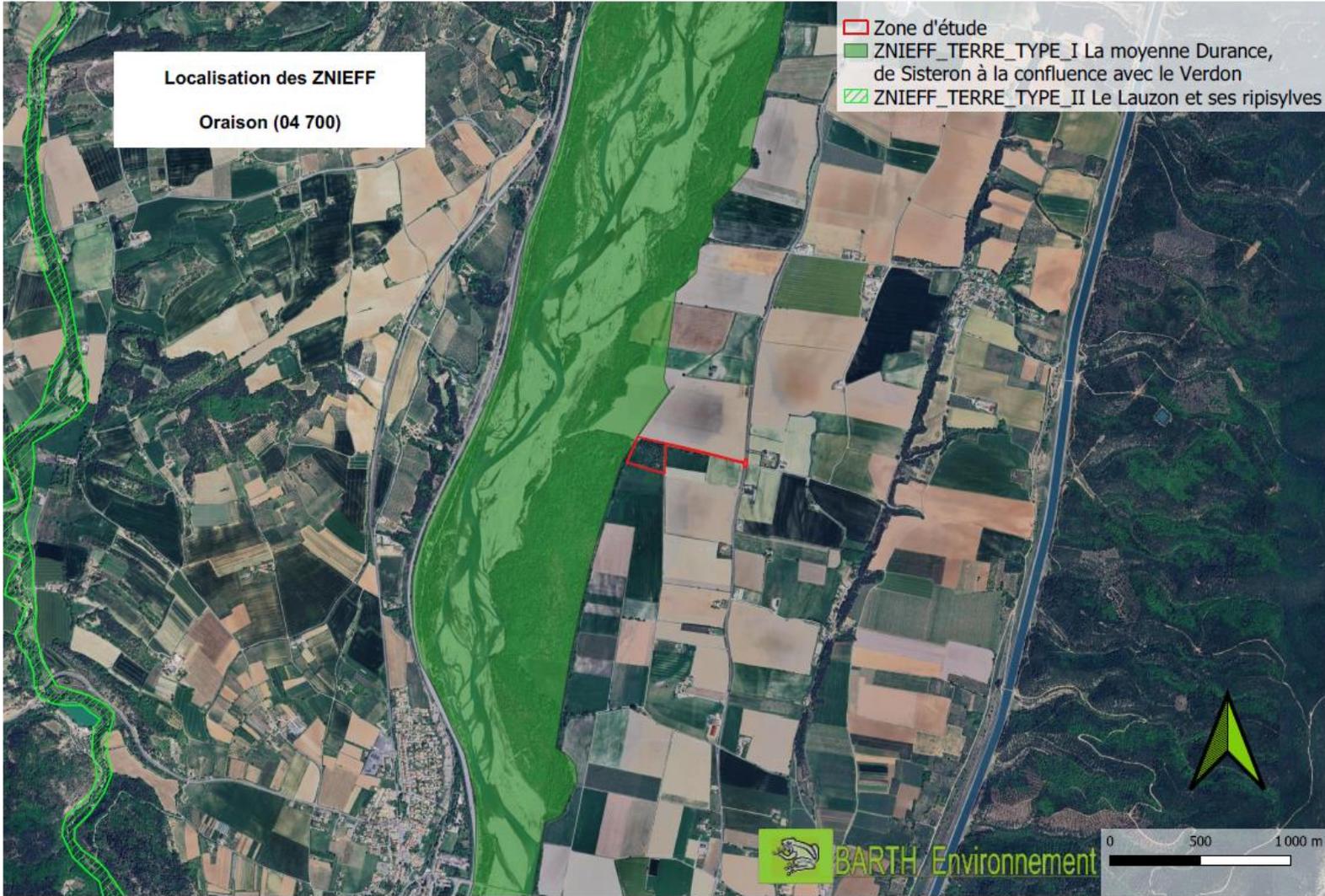
Cylindera arenaria *Necydalis ulmi* *Erianotus lanosus* *Leptopus hispanus* *Erebia epistygne* *Hyles hippophaes* *Iberochloe tagis* *Castor fiber* *Myotis blythii* *Myotis emarginatus* *Myotis myotis* *Vertigo moulinsiana* *Coenagrion caerulescens* *Calandrella brachydactyla* *Ixobrychus minutus* *Netta rufina* *Xya variegata* *Clematis recta* *Corispermum gallicum* *Galium rubioides* *Inula bifrons* *Juncus sphaerocarpus* *Leersia oryzoides* *Phleum paniculatum* *Potamogeton coloratus* *Utricularia australis* *Zingel asper* *Ophioglossum vulgatum*

Espèces autres

Pelodytes punctatus *Eriogaster catax* *Eupithecia gueneata* *Zerynthia polyxena* *Zerynthia rumina* *Sympetrum pedemontanum* *Accipiter gentilis* *Athene noctua* *Coturnix coturnix* *Dendrocopos minor* *Jynx torquilla* *Miliaria calandra* *Otus scops* *Narcissus assoanus* *Chondrostoma toxostoma* *Leuciscus souffia* *Emys orbicularis*

Autres espèces à enjeux

Dendroleon pantherinus *Neuroleon distichus* *Neuroleon ochreateus* *Chlorophorus glaucus* *Nicrophorus vestigator* *Hypsugo savii* *Nyctalus leisleri* *Pipistrellus nathusii* *Pipistrelle de Nathusius* *Rhinolophus hipposideros* *Anisus spirorbis* *Coenagrion mercuriale* *Gomphus simillimus* *Acrocephalus arundinaceus* *Actitis hypoleucos* *Alcedo atthis* *Aythya ferina* *Burhinus oedicephalus* *Charadrius dubius* *Circus aeruginosus* *Egretta garzetta* *Falco subbuteo* *Himantopus himantopus* *Merops apiaster* *Nycticorax nycticorax* *Pernis ptilorhynchus* *Podiceps cristatus* *Riparia riparia* *Upupa epops* *Vanellus vanellus* *Allium coppolieri* *Typha minima* *Chalcides striatus* *Hierophis viridiflavus* *Malpolon monspessulanus* *Timon lepidus* *Zamenis scalaris*



Carte 2 Localisation des Znieff de la zone d'étude

Résultats des prospections

• Habitats naturels et zones humides

Les habitats de la zone d'étude se situent dans le lit majeur de la Durance (Forêts alluviales, Ripisylves), comme la plupart des parcelles du secteur. Il s'agit essentiellement de Plantations de Peupliers (CB 83.321) de faible valeur écologique et en déprise, suite au recouvrement de la surface, par des remblais issus de travaux routiers, il y a environ une trentaine d'années. Il subsiste cependant, en limite Ouest plus humide, quelques sujets de Peupliers blancs de taille impressionnante, qu'il faudra conserver. A condition toutefois, que les sujets sauvegardés ne constituent pas un risque majeur, pour la population fréquentant le site. L'ouverture d'un milieu augmentant l'effet lisière et engendre une certaine fragilité face aux perturbations (vents dominants, sécheresses).

Zones humides

Selon les critères « végétal et habitats », plusieurs habitats naturels sont susceptibles d'être concernés par **la législation sur les Zones Humides au sens strict** (Arrêté du 24 juin 2008 relatif aux critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du Code de l'Environnement) puisque :

- Leur code Corine Biotope est inscrit dans la liste des « habitats caractéristiques des zones humides – côté H », il s'agit : d'une Phragmitaie CB 53.1 et d'une Forêt dégradée de Peupliers riverains et méditerranéens CB 44.61 dont il subsiste quelques Peupliers blancs. Ce dernier habitat, est constitutif de la ripisylve, mais ne constitue pas un habitat d'intérêt communautaire, au sens de la Directive Habitats en raison de sa fragmentation et à fonction écologique réduite ;
- Les espèces dominantes qui composent l'habitat « Forêt de Peupliers riverains et méditerranéens » et « Phragmitaie », sont inscrites dans la liste des « espèces indicatrices de zones humides » respectivement (*Populus nigra*, *Populus alba*) pour le premier habitat et (*Phragmites australis*) pour le second. Précisons que les Peupliers ont un fort pouvoir de germination, ils ont tendance à s'implanter partout en présence d'humidité au sol. De plus, ils bénéficient d'un système racinaire puissant, assurant un rôle de rétention et de régulation majeur lors de l'écrêtement des crues ;
- A noter, la présence d'un petit Canal d'irrigation d'origine anthropique, délimitant la zone d'étude à l'Ouest. Cet habitat aquatique reste peu favorable pour les d'Amphibiens en raison de pentes abruptes ombragées par endroits et plus ou moins bétonnées. Aucune présence d'Amphibiens (adultes ou larves) n'y a été répertoriée, lors de notre passage. Bien que, les végétations évoluant sur les berges et à l'intérieur du Canal, peuvent tout à fait convenir à des Invertébrés patrimoniaux tels que l'Agrion de Mercure, l'Agrion bleuisant ou la Cordulie à corps fin, supportant une relative pollution des milieux aquatiques, dans lesquels ils évoluent. Ce Canal à débit réservé, devra absolument être conservé. Les espèces qui le composent sont l'Iris des marais, l'Ache nodiflore, la Prêle des marais...

Il est tout à fait possible que résistent quelques linéaires de Peupliers blancs de faibles étendues qualifiés « de zones humides au sens strict », notamment à l'Ouest, contre la ripisylve de la Durance et en bordure Sud de parcelle. Mais globalement, les remblais et le drainage des parcelles agricoles alentours, ainsi que les périodes de sécheresses prolongées, ont beaucoup asséché le milieu.



Figure 1 Peupliers blancs et Peupliers noirs de la zone d'étude (vue éloignée et proche)



Figure 2 Phragmitaie dégradée et Plantation de Peupliers sur la zone d'étude



Figure 3 Canal Ouest végétalisé de la zone d'étude

● Flore patrimoniale

Parmi les espèces végétales potentielles du secteur, seule la Clématite droite (*Clematis recta*) qui n'est pas rare en milieu alluvial, est citée dans la bibliographie, comme espèce déterminante de Znieff. Elle est visible courant avril/mai, elle est peu potentielle sur la zone d'étude (voir encadré). Idem pour l'Aristolochie à feuilles rondes (*Aristolochia rotunda*), plante hôte de la Diane (*Zerinthia polyxena*).

Suite à l'ouverture du milieu, les graines trouvant de nouveau des conditions favorables à leur germination peuvent émerger. Sauf, que le substrat d'origine a été recouvert par des remblais, ne provenant pas du même milieu. Et par conséquent, d'autres espèces végétales peuvent aussi faire leur retour, là où on ne les attend pas.

● Espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE)

Au moins 3 espèces végétales invasives (EVEE) ont été pointées sur et aux abords de la zone d'étude. Il s'agit du :

- Buddleia de David (1 pied isolé au sud de la zone d'étude, à arracher)
- Yucca gloriosa (1 pied isolé à l'entrée de la zone d'étude à arracher)
- Lampourde d'orient (infestation d'une **parcelle privée** proche de la zone d'étude et pouvant coloniser celle-ci)

● Invertébrés

Les recherches bibliographiques indiquent plusieurs espèces d'Invertébrés patrimoniales ou protégées, à affinité aquatique pouvant côtoyer le Canal situé à l'Ouest de la zone d'étude. Il s'agit de l'Agrion de Mercure, de la Cordulie à corps fin (ces 2 espèces sont citées au FSD de la ZSC La Durance) et de l'Agrion bleuissant. Pour que ces espèces puissent effectuer leur cycle de développement, elles ont besoin d'un cours d'eau végétalisé, leur offrant un débit faible, mais continu.

Le Canal Ouest servant de délimitation entre la zone d'étude et la ripisylve de la Durance, doit être conservé en eau et si possible nettoyé annuellement. Cette mesure bénéficierait à l'ensemble des espèces aux mœurs aquatiques (Flore, Invertébrés, Amphibiens, Reptiles, Chiroptères) et permettrait d'améliorer la biodiversité.

● Amphibiens/Reptiles

Parmi les espèces d'Amphibiens potentielles, mentionnées dans la bibliographie, seules les espèces communes et ubiquistes sont suspectées en population isolée de faibles effectifs (Grenouille rieuse, Crapaud commun, Crapaud calamite, Crapaud épineux). Aucune trace de ponte ou de chant n'a été observée lors de notre passage. Malgré la présence d'un cours d'eau, les habitats présents leurs semblent peu favorables. Les végétations qui envahissent le cours d'eau ne leur offrent que peu de places ensoleillées et les berges sont bétonnées, donc trop abruptes.

La zone d'étude comporte peu d'éléments (tas de pierres, branchages) et habitats favorables au groupe des Reptiles. Les espèces pressenties sont communes, il s'agit : du Lézard des murailles, du Lézard vert à 2 raies, de la Couleuvre helvétique, la Couleuvre vipérine (à affinité aquatique) et de la Couleuvre de Montpellier.

● Avifaune

Les recherches et observations sur site n'ont pas permis de suspecter la présence d'espèces patrimoniales. Seules les espèces de corvidés ou de rapaces communs, peuvent utiliser la zone d'étude ponctuellement pour leur alimentation ou le transit.

Rapaces diurnes/nocturnes

Chaque arbre du site d'étude, a été visité afin de rechercher des indices de présence de rapaces diurnes/nocturnes. La recherche a été élargie, en lisière de ripisylve, proche de la zone d'étude. Les traces d'indices de présence (déjection et plumes, pelotes de réjection) ont également été recherchées.

Hormis la Chevêche d'Athéna (mixte), la plupart des rapaces nocturnes sont forestiers. Les hiboux et Chouettes, s'installent préférentiellement dans les arbres creux sénescents de beau diamètre en lisière arborée ou de forêts alluviales, qui donnent directement sur les milieux ouverts et semi-ouverts attenants, utilisés comme zones de chasse. Ce type d'arbre comportant des cavités, est absent sur la zone d'étude.

- **Chiroptères**

Les chiroptères suspectés dans ce secteur, selon les recherches bibliographiques, sont relativement communs. Il s'agit de la Pipistrelle de kuhl, de la Pipistrelle pygmée, du Petit Murin, du Murin de capaccini et du Petit Rhinolophe (les 3 dernières espèces sont citées au FSD de la ZSC La Durance). Les lisières de la zone d'étude peuvent être visitées pour leurs besoins alimentaires et leurs déplacements, mais les essences forestières présentes ne leur sont guère favorables. Les Peupliers expertisés ne présentaient pas de fissures, fentes, cavités, décollements d'écorces, ou loges de Pics.

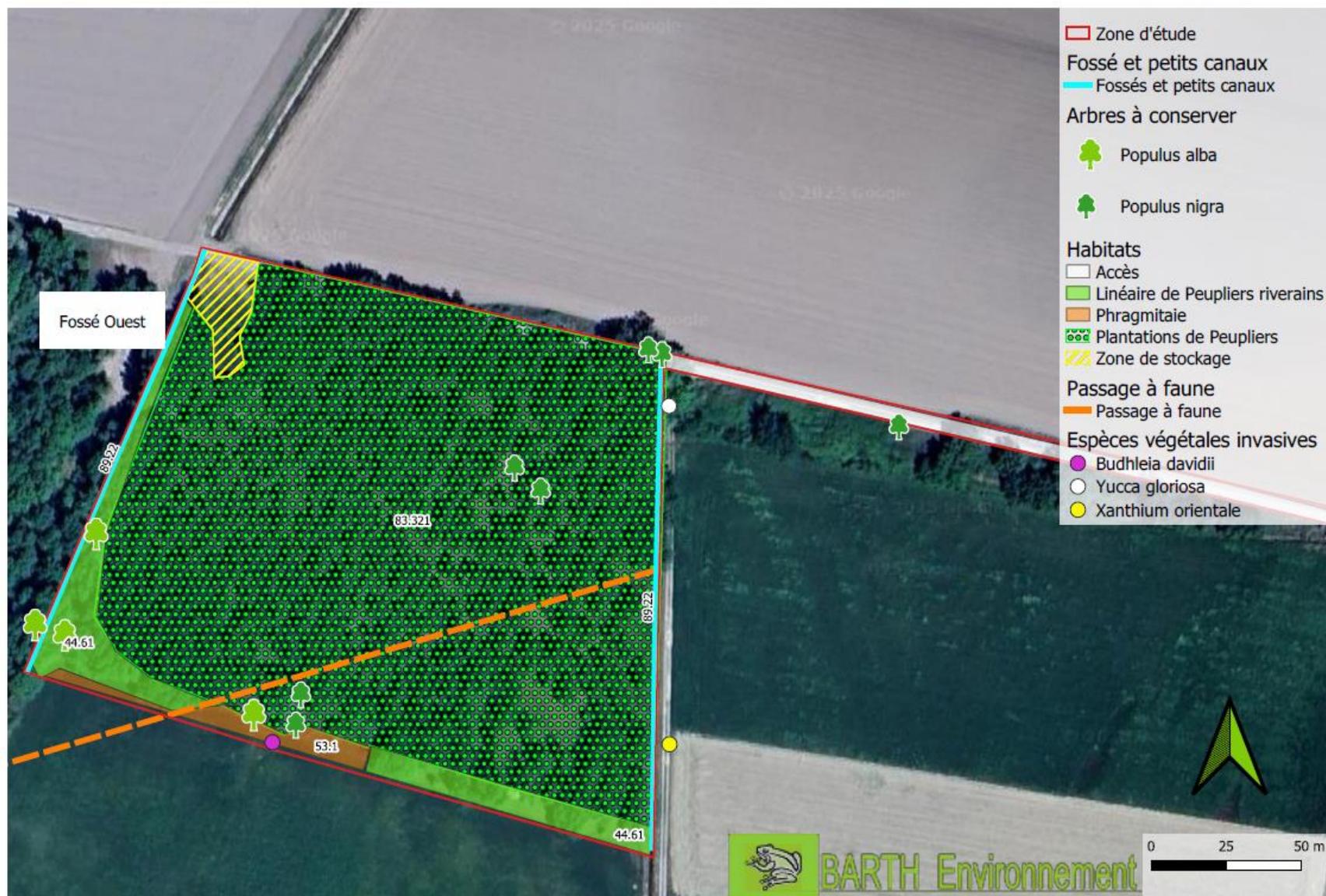
- **Mammifères**

Aucun mammifère patrimonial n'est suspecté au sein de la zone d'étude. Un passage à faune a été repéré, il traverse la zone d'étude d'Ouest en Est (vers les parcelles agricoles). Seules les espèces communes sont avérées (Sangliers, Blaireau, Renard).

Cette prospection a été réalisée le 07 février 2025 après-midi.



Figure 4 Traces de passage à petite faune



Carte 3 Localisation des habitats et arbres à sauvegarder sur la zone d'étude

BILAN ET MESURES

Les Peupliers de la zone d'étude destinés à être coupés, ne s'avèrent pas être utilisés formellement comme gîtes estivaux pour les Chiroptères et ne servent pas de nidification pour l'Avifaune. Aucun oiseau de proie nocturne ou de chauves-souris, n'est présent au sein des Peupliers prospectés. L'intervention d'un écologue avant défrichage, n'est donc pas nécessaire.

Les enjeux potentiels concernent principalement les Invertébrés patrimoniaux (Odonates, Lépidoptères), pouvant effectuer leur cycle au niveau du cours d'eau et de sa végétation situés à l'Ouest de la zone d'étude.

Au vue de la nature du projet, les impacts du projet paraissent donc faibles.

Le projet n'aura aucune incidence sur les fonctions vitales des espèces d'intérêt communautaire recensées dans la ZSC proche. La ZSC « La Durance » et la ZPS « Durance », avec leurs hydrosystèmes et leurs annexes montrent peu de lien avec la zone d'étude. Hormis la Peupleraie (en mauvais état de conservation) la zone de projet n'est pas concernée par les habitats recensés dans ces milieux.

Des mesures d'évitement et de réduction seront mises en place pendant la phase chantier, de manière à ne pas porter atteinte de manière significative à l'état de conservation des sites Natura 2000 précités et des espèces inscrites au FSD. La séquence ERC prévue permettra d'éviter toute destruction/altération d'espèces protégées et de minimiser les incidences écologiques générales concernant la faune et la flore.

Les périodes de rassemblement des gens du voyage, coïncident avec les migrations et l'évitement des périodes de nidification de la plupart des espèces aviaires (soit du 15/06 au 15/09) du site N2000 La Durance (FR9312003).

Il est préconisé une série de mesures visant à éviter, réduire au maximum les incidences du projet vis-à-vis de l'environnement et des zones N2000 sur le long terme.

Mesures préconisées

Mesure n°1 : Observation d'une bande de 10 mètres de large exclue de l'emprise de l'autorisation de défrichage, vis-à-vis de la zone N2000 proche (La Durance) ;

Mesure n°2 : Gestion et collecte des déchets par tri sélectif, accès à l'eau potable et à l'électricité ;

Mesure n°3 : Mise en place de cuves de récupération des eaux grises et eaux noires + vidange des cuves ;

Mesure n°4 : Préservation des éléments d'intérêt écologique :

- Sauvegarde des grands Peupliers (notamment *Populus alba*) à fonction paysagère et de rétention
- Sauvegarde du Canal Ouest avec débit minimal réservé favorable à la Biodiversité + petit entretien périodique (léger débroussaillage mécanique)

Mesure n°5 : Limitation des surfaces imperméabilisées ;

Mesure n°6 : Suppression de 2 pieds isolés d'espèces végétales invasives.